



RÉUNION COMPLÉMENT VALIDATION RÉDACTION

Site Natura2000 « Rivière d'Étel »

FR 5300028

Le 25 Juin 2010



Présents

Louis HERVÉ	Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Gilles PAILLAT	DIREN Bretagne
Bruno GOASMAT	Maire de Belz
Marie-Christine LE QUER	Chambre d'agriculture
Jean-Louis BELLONCLE	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
Benoit LE HUNSEC	EID Atlantique
Alain COUVIN	ONF
Marina DUFROS	CG56, Stagiaire randonnées
Aëla COURTIN	Auray Communauté
Philippe NOËL	DDTM / Délégation Mer et Littoral
Dominique JUNKER	DDTM / Délégation Mer et Littoral
Magali RICHARD	Comité Local des Pêches Lorient-Étel
Jean MAHEO	Vice-président du Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel
Nadine SEGALIN	Section Régionale de Conchyliculture de Bretagne Sud
Hélène TROUMELIN	Bretagne Vivante, Présidente de la section « Pays de Lorient »
Bernard LAURANS	Eau et Rivière de Bretagne
Emmanuel GIQUEL	Maire de Ste Hélène
Jean-Pierre PICHARD	Fédération des chasseurs 56

Animation :

Charlotte MIMBIELLE	Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
---------------------	--

Absents excusés

Pierre BROISSIER	Centre Régional pour la Propriété Forestière
Agnès JOUIN	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Bernard LE GRAND	SAGEMOR, Directeur du port d'Étel
Brigitte LE TURDU	Bretagne Vivante
Brigitte VADIER-METRA	Comité Départemental du Tourisme
Agence des Aires Marines Protégées	
Groupe Mammalogique Breton	

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Le Comité de pilotage d'Octobre 2009 a permis la validation des grands objectifs de conservation des milieux naturels du site Natura2000 « Ria d'Étel ».

La première partie (provisoire) du document d'objectifs rédigée à ce jour, ainsi que la liste des actions de gestion envisagées ont été transmises à l'ensemble des membres du Comité de pilotage, quelques semaines avant la présente réunion, pour relecture et compléments.

La réunion de ce jour a donc pour objet de **recueillir les remarques et compléments des membres du COPIL sur la première partie du DOCOB et de proposer une liste d'actions envisageables pour la gestion du site.**

Liste des documents transmis avant la réunion :

- *Préambule
- *Le site : informations générales et caractéristiques physiques
- *diagnostic écologique
- *diagnostic socio-économique
- *Ensemble des tableaux de synthèse
- *tableau des enjeux et objectifs de conservation
- *Proposition de fiches action

PRINCIPALES REMARQUES SUR LES DIAGNOSTICS

Le compte-rendu proposé est une synthèse des principales remarques et réactions formulées lors de la réunion du 25/06/2010.

➤ Enjeux écologiques :

Le périmètre du site Natura2000 ne couvre pas la totalité des habitats des espèces animales d'intérêt communautaire pour lequel le site a été désigné (Loutre, Saumon, Lamproie marine, Lamproie de planer, Chabot). Quel est donc l'intérêt du site Natura2000 pour ces espèces ?

➤ L'espace estuarien, même s'il ne couvre pas la totalité des habitats nécessaires à la réalisation des cycles biologiques des espèces citées précédemment, est un milieu capital pour ces espèces, car c'est un milieu de transition (eau douce / eau salé) et un couloir de circulation très important pour les poissons migrateurs.

Les oiseaux, qui eux sont bien présents dans le périmètre Natura2000, n'ont pas justifié une désignation au titre de la Directive « Oiseaux » ?

➤ Le site a été désigné uniquement au titre de la Directive « Habitats », malgré tout, l'intérêt ornithologique est indéniable et cet aspect est souligné dans le diagnostic écologique du DOCOB.

Le problème des algues vertes est récurrent. Que connaît-on de l'effet de la diminution du stock de Bigorneaux (broueteurs d'algues), constatée localement, sur le développement des algues vertes ?

➤ Une diminution des bigorneaux peut avoir plusieurs causes (pression de pêche, prédateurs,...) qui ne sont pas connues à l'heure actuelle. Une conséquence de cette baisse de population pourrait avoir un effet sur le développement des algues vertes mais ne saurait expliquer la prolifération des algues vertes. Une meilleure connaissance des mollusques marins peut, cependant, être une piste à développer pour mieux comprendre les écosystèmes marins et leur fonctionnement.

Sur la Ria, les algues rouges semblent encore plus préoccupantes pour le milieu que les algues vertes.

➤ Le diagnostic du DOCOB devra s'attacher à développer ce point.

➤ Enjeux socio-économiques :

Certaines activités qui ne se déroulent pas dans le périmètre du site Natura2000 peuvent avoir des incidences sur les milieux naturels compris dans le site. Comment ces impacts sont-ils pris en compte ?

➤ **L'évaluation des incidences** (introduite par la loi du 1er Aout 2008) concerne les documents de planification, les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagement, d'ouvrages ou d'installations, les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.

Le porteur du projet devra démontrer que son projet est compatible avec les enjeux Natura2000, ou proposer des modifications permettant de le rendre compatible.

Le premier décret d'application (du 9/04/2010) concerne les documents et activités déjà soumis à un

régime d'autorisation. A charge à chaque préfet de département de proposer une liste complémentaire pour les activités dépourvues de régime d'autorisation. Dans le Morbihan, un travail, ouvert à l'ensemble des acteurs du département, a été engagé en ce sens il y a quelques semaines.

La **démoustication** est-elle soumise à évaluation d'incidences ?

➤ Oui. Un travail de redéfinition du cahier des charges de l'EID est actuellement en cours. La DREAL souhaite, dans le cadre de l'évaluation d'incidences, pouvoir mener un état des lieux de l'activité afin de redéfinir au mieux les besoins (demande sociale) des territoires traités. Il est rappelé que les produits utilisés sont d'origine biologique et un suivi des effets non intentionnel est mené par l'INRA. Cependant, les traitements ne sont pas la seule réponse possible au problème des moustiques, des travaux hydrauliques, compatibles avec les enjeux Natura2000 sont parfois possibles.

Les moustiques sont une ressource trophique pour certaines espèces (Chauves-souris notamment), l'évaluation des incidences pourra montrer s'il existe des effets de la démoustication sur les populations de prédateurs.

Le paragraphe concerné du DOCOB sera complété.

La randonnée, notamment pédestre, est une activité prépondérante sur le site de la Ria d'Étel pour laquelle la demande de création ou d'entretien des sentiers est forte. Plusieurs réactions par rapport à cette activité :

➤ Faut-il continuer à créer des chemins « au bord de l'eau » ? Certaines communes disposent de nombreux chemins d'exploitation qui peuvent offrir des circuits de randonnées intéressants. La loi sur la SPPL date de 1976, les préoccupations, notamment environnementales, ont évolué depuis. Par ailleurs, la SPPL n'a pas vocation à être un sentier de randonnée mais donne à chacun un accès à la mer. La SPPL n'a pas vocation à être aménagée tant que la servitude de 3m sur les propriétés riveraines du Domaine Public Maritime est respectée.

La randonnée est une activité en pleine expansion, il est possible d'offrir des circuits qui concilient demande sociale et respect de la faune et des milieux naturels. Mais c'est une réflexion globale à l'échelle de la Ria qui doit être menée en amont de la création des sentiers, (dont les travaux de réalisation sont soumis à évaluation d'incidences).

➤ La réalisation des travaux de création de sentier est soumise à permis d'aménager et nécessite donc une évaluation des incidences. Un travail de terrain doit permettre de trouver les meilleures solutions techniques pour éviter toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire. En effet, certaines pratiques fréquentes par le passé (remblais, création de fossés qui plus est peuvent devenir des gîtes à moustiques !) peuvent tout à fait être évitées.

➤ L'aménagement des sentiers peut parfois nécessiter la pose de grillage pour éviter le dérangement du bétail. Cet aménagement reste ponctuel et ne crée pas de rupture dans les corridors écologiques.

➤ La problématique du stationnement de doit pas être éludée dans la réflexion sur la randonnée.

L'activité conchylicole est appréhendée dans le DOCOB avec les éléments connus à ce jour. Cependant, cette activité connaît une crise importante et va être amenée à évoluer.

➤ Il est important de mener un travail plus approfondi avec les représentants du monde conchylicole pour anticiper les mutations de cette profession et intégrer les orientations prises par la profession dans le DOCOB. Cela pourra se faire dans le cadre de l'actualisation du schéma des structures conchylicoles qui est maintenant soumis à évaluation des incidences au titre de Natura2000.

L'activité chasse est mentionnée, dans le tableau de synthèse sur les usages et activités, comme pouvant provoquer un dérangement pour la Loutre.

➤ La pratique de la chasse, dont le nombre de pratiquants est en régression, n'est pas incompatible avec la présence de la Loutre, et ne met pas en danger la pérennité de l'espèce.

La typologie des suivis de la qualité de l'eau sont présentés dans le DOCOB, mais pas les résultats.

➤ A compléter.

Le **projet d'aire de carénage** avait été demandé lors de l'agrandissement du port d'Étel en 2004, mais cet aménagement n'existe toujours pas sur la Ria d'Étel.

➔ Le DOCOB parle d'une « réflexion émergente », le paragraphe sera complété et tentera de faire le point sur l'état d'avancement de ce projet.

Quel type de **gestion est mené sur les étangs** de la Ria ? y a-t-il des traitements des cyanobactéries ? Leurs impacts éventuels ont-ils été mesurés ?

➔ Le point du DOCOB concernant la gestion des étangs devra être complétée.

L'activité de Jet Ski est évoquée dans le DOCOB, où il est mentionné que « ces pratiques ne sont pas sensées s'exercer sur la Ria à moins de respecter la limitation de vitesse limitée à 5 noeuds ».

➔ Comme tous les engins à moteur navigant sur la Ria, les Jet ski doivent respecter la limitation de vitesse fixée à 5 noeuds. Cette réglementation relève du pouvoir de police et non de la démarche Natura2000.

La **pêche professionnelle au filet** est mentionnée dans le tableau de synthèse, mais ses impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont considérés comme pas assez connus pour conclure à un impact éventuel ?

➔ En effet, les estuaires jouent un rôle majeur pour la biodiversité et notamment pour les poissons. Le rôle de nurserie de ces milieux est souvent mis en avant. Actuellement, la pêche au filet n'est autorisée que pour les seuls professionnels, qui pratiquent cette activité de manière exceptionnelle, cependant le braconnage existe et une interdiction totale de la pêche au filet est demandée pour lutter contre le braconnage. Cependant, les espèces ciblées par la pêche ne sont pas des espèces d'intérêt communautaire, le respect de la réglementation existante sur les captures de poissons (taille, quantité, techniques utilisées) ne relève pas de la démarche Natura2000.

➤ Remarques générales :

La démarche Natura2000 dispose de ses propres outils en matière de gestion des milieux naturels. Cependant, cette démarche **ne doit pas être déconnectée des autres outils de protection de la biodiversité** (APPB, ENS, ZNIEFF...) et programmes de planification (SAGE, SCOT...).

Les documents de planification et de gestion devront, lors de leur révision, être mis en conformité avec le DOCOB. Pour les PLU, ce sera par exemple une meilleure articulation entre la définition des Espaces Boisés Classés et les enjeux de gestion des landes.

La communication est un axe essentiel de Natura2000, cette démarche, complexe à appréhender, nécessite un travail important de pédagogie et d'explication de la démarche est à prévoir dans la suite de la procédure.

PROPOSITION DE FICHES ACTION

Les fiches actions sont structurées de la manière suivante :

- Les points A, B, C et D sont des objectifs généraux de développement durable,
- Ils sont déclinés en objectifs opérationnels ou objectifs de gestion (points A.1 à D.6.)
- Les objectifs de gestion sont eux même déclinés en action concrètes (ex : lutter contre l'invasion du *Baccharis halimifolia*)

Points à ajouter, compléter ou modifier :

- ➔ Ajouter un objectif de gestion du type : Maintenir une conchyliculture compatible avec les enjeux Natura2000 et anticiper les mutations de l'activité
- ➔ Prévoir une action sur le développement de l'agriculture biologique

➤ **Remarques générales**

Les étangs de la Ria sont d'anciens bras de mer qui ont été fermés artificiellement. Aucune fiche action ne préconise de rouvrir ces étangs ?

➡ Les étangs de la ria ont un grand intérêt d'un point de vue de la biodiversité ! Il n'est pas question de les supprimer car on sait ce que l'on perdrait en termes d'espèces et de milieux naturels mais on ne sait pas si les milieux ainsi « recréés » auraient un aussi grand intérêt écologique. Par ailleurs, les étangs sont des propriétés privées, leurs propriétaires y ont parfois une activité (pêche, chasse) et y sont attachés.

Toutes ces remarques ainsi que celles formulées par certains partenaires par mail/courrier vont être intégrées au DOCOB.